PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent, le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné du procès-verbal de la séance précédente.

4. Informations budgétaires

Impact : /.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian
Téléphone : 081.39.60.70
Courriel : florian.goosse@profondeville.be

(2)

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Zone de secours - Présentation du rapport d'activité.
Séance du Conseil communal du : 14/04/2025

1. Exposé du dossier
Le Commandant de zone présente le rapport d'activité de la zone de secours.

2. Proposition de décision
Prise de connaissance de l'exposé oral du Commandant de zone.

3. Projet de délibération et pièces justificatives
/

4. Informations budgétaires
Impact : /
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention
Pouvoir subsidiant : /
Montant: /

6. Gestionnaire du dossier
Nom, prénom : Goosse Florian
Téléphone : 081/39.60.70
Courriel : florian.goosse@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Accueillantes salariées sur le territoire profondevillois - proposition de convention avec Imaje.
Séance du Conseil communal du : 14/04/2025

1. Exposé du dossier
L'intercommunale Imaje souhaite conclure une convention avec la commune afin de permettre la présence d'accueillantes salariées à domicile sur le territoire profondevillois.

2. Proposition de décision
Marquer son accord pour la présence d'accueillantes salariées à domicile (maximum 5) sur le territoire profondevillois et de signer la convention entre la commune de Profondeville et l'intercommunale Imaje.

3. Projet de délibération et pièces justificatives
Le présent rapport est accompagné de la proposition de convention.

4. Informations budgétaires
Impact : +- 7.500 € par an (4 enfants par accueillante x 5 accueillantes x 1,72 € x 220 jours/an).
Article budgétaire : 835/445-01
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention
Pouvoir subsidiant : /
Montant:

6. Gestionnaire du dossier
Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : F.E. Arbre – 2024 - Compte
Séance du Conseil communal du : 14 avril 2025

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église d'Arbre a été arrêté par le Conseil de Fabrique en du 10 février 2025. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au Conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2024 de la Fabrique d'église d'Arbre
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Arbre – 2024 – Compte
- F.E. Arbre – 2024 – Compte – Approbation Évêché
- F.E. Arbre – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Subsides Bien-Être Animal

Séance du Conseil communal du : 14 avril 2025

1. Exposé du dossier

Chaque année, il est possible d'être subsidié à hauteur de 3.000 euros pour mettre en place des actions en faveur du bien-être animal (stérilisation chats errants et sensibilisation).
Une subvention complémentaire (2.000€) est possible si l'Administration répond à au moins 7 critères parmi une liste de 12 critères définis par la Région (voir AGW 30 mars 2023).
A ce jour, l'Administration répond à 5 critères. 2 critères supplémentaires peuvent être mis en place facilement sous réserve d'une formalisation de ceux-ci par le Conseil Communal.
Les subsides complémentaires de 2.000€ pourront donc être sollicités auprès de l'Administration régionale.
Ce point a pour but de formaliser les plans d'action pour l'année 2025 ainsi que d'officialiser la réponse de la commune aux critères attendus par l'administration régionale pour pouvoir prétendre aux 2.000€ de subsides complémentaires.

2. Proposition de décision

Art. 1 : D'approuver les plans d'actions annexés à la présente délibération et de confirmer formellement que l'Administration rencontre les 7 enjeux listés ci-avant en faveur du bien-être animal afin de prétendre au subside de 3.000€ ainsi qu'au subside complémentaire de 2.000€.
Art. 2 : D'officialiser par la présente délibération la mise en oeuvre des deux dispositions suivantes :

- *l'intégration de la sensibilisation au bien-être animal dans les programmes des écoles communales*
- *l'autorisation d'accès des animaux domestiques dans les logements sociaux et les maisons de repos de la commune.*

Art. 3 : De faire suivre la présente délibération aux directions des écoles communales, au CPAS et aux différents services de l'Administration ainsi qu'à la cellule Bien-Être Animal du Service Public de Wallonie via l'adresse mail suivante : subventions.bienetreanimal@spw.wallonie.be.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

La Délibération du Conseil est annexée :

- De la confirmation de l'envoi de la demande de subsides à la Région
- Du plan d'action 2025
- Du plan d'actions de sensibilisation 2025
- De la convention signée avec l'asbl Rosie et Nous
- De la preuve de la présence des infractions de 3ème catégorie dans le Règlement Général de Police Administrative
- De la preuve de la présence de l'interdiction nocturne des robots-tondeuses dans le RGPA
- De la preuve de la présence de l'interdiction des feux d'artifice sans autorisation communale

- De l'AGW du 30 mars 2023
- De la preuve de la mise à jour des règlements du CPAS
- De la délibération du 5 mars 2025 attribuant le marché de stérilisation à l'asbl Rosie et Nous

4. Informations budgétaires

Impact : 5.775 euros H.T.V.A. 5.775 euros T.V.A.C. (voir délibération du 5 mars 2025 attribuant le marché de stérilisation des chats errants à l'asbl Rosie et Nous)
Article budgétaire : 334/124-48
Avis de légalité de la Directrice financière : Non requis

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Région Wallonne
Montant : 3.000€ (montant de base) + 2.000€ (subvention majorée)

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Declercq Julien
Téléphone : 081/42.02.26
Courriel : julien.declercq@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Désignation d'un agent constatateur en infractions environnementales

Séance du Conseil communal du : 14 avril 2025

1. Exposé du dossier

Le Conseiller en Environnement de l'Administration Julien Declercq a suivi une formation afin de devenir Agent Constatateur en Infractions environnementales. Dans le cadre de cette formation et afin d'entrer en fonction, il est nécessaire que le Conseil Communal le désigne en tant qu'agent constatateur en infractions environnementales. Il sera nécessaire, suite à cette désignation, qu'une seconde semaine de formation soit suivie par l'agent.

2. Proposition de décision

Article 1 : De désigner Monsieur Julien Declercq en qualité d'agent constatateur communal pour exercer les missions lui confiées par la partie VIII du livre premier du code de l'environnement.
Article 2 : Monsieur Julien Declercq devra suivre la seconde session de la formation de base dans l'année de son entrée en fonction, conformément à l'article R 129, par. 1er du Code de l'environnement.
Article 3 : Copie de la présente délibération sera envoyée pour information :

- Au greffe du tribunal de 1ere instance de Namur en vue de la prestation de serment.
- Au parquet de Monsieur le Procureur du Roi de Namur.
- A la Zone de police entre Sambre et Meuse.
- Au département de la police et des contrôles du SPW.
- Au fonctionnaire sanctionnateur communal/provincial compétent.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

La Délibération du Conseil est annexée :

- De l'attestation de participation à la première semaine de formation

4. Informations budgétaires

Impact : 0 euros H.T.V.A. 0 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Declercq Julien
Téléphone : 081/42.02.26
Courriel : julien.declercq@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du 14 avril 2025

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 13.01.2025, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.
Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Guilbaud Valentine
Téléphone : 081.42.02.21
Courriel : valentine.guilbaud@profondeville.be